

05.07.2004 - 17:12 Uhr

Clôture des négociations des parties contractantes de la CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés - Accord sur l'adaptation des salaires minimums dans l'hôtellerie et la restauration pour 2005

Berne (ots) -

Les délégations des parties contractantes de la Convention collective nationale de travail (CCNT) pour les hôtels, restaurants et cafés sont parvenus à un accord sur l'adaptation des salaires minimums le 5 juillet 2004 à Berne. Pour l'année 2005, les salaires minimums des trois catégories inférieures subissent une hausse nominale de respectivement Fr. 30.-, 35.-, 40.- par mois. Les salaires minimums indicatifs des catégories IV a et IV b sont relevés de Fr. 25.- chacun.

Le résultat des négociations signifie concrètement que

- les salaires minimums mensuels pour les collaborateurs sans apprentissage passent de Fr. 3 120.- à Fr. 3 150.-,
- les salaires minimums mensuels pour les collaborateurs à temps plein avec apprentissage ou formation équivalente de Fr. 3 525.- à Fr. 3 560.-
- pour les collaborateurs avec une formation supérieure, une responsabilité particulière ou une longue expérience professionnelle, de Fr. 4 240.- à Fr. 4 280.-,
- pour les cadres ayant régulièrement sous leurs ordres des collaborateurs ou titulaires d'un examen professionnel supérieur, de Fr. 5 325.- à Fr. 5 350.-, resp. de Fr. 6 425.- à Fr. 6 450.-.

Des négociations sur les autres dispositions de la CCNT auront lieu dans le courant du deuxième semestre de cette année.

Contact:

GastroSuisse:
Martina Wagner Eichin, avocate, et Brigitte Meier
téléphone +41/44/377'53'07

hotelleriesuisse:
Claudio Casanova
Mobile: +41/79/417'36'04
Thomas Jaisli
téléphone +41/31/370'41'11
Isabel Garcia
téléphone +41/31/370'42'86

Hotel & Gastro Union / Syna:
Stefan Unternährer
Mobile: +41/79/598'11'14

Unia / FCTA:
Mauro Moretto
Mobile: +41/79/214'92'04